

Limite de zone

Prescriptions ponctuelles

Élément de patrimoine bâti

Élément de patrimoine bâti (barre)

Élément de patrimoine naturel

Changement de destination

Prescriptions surfaciques

Espace vert protégé (EVP) au titre du L151-19 et L151-23 du CU

Terrains cultivés à protéger au titre du L151-23 du CU

Espace boisé classé (EBC) au titre du L113-1 du CU

Emplacement réservé au titre du L151-41 du CU

Emplacement réservé mixité sociale au titre du L151-41 du CU

Périmètre de mixité sociale (PMS) au titre du L151-15 du CU

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) au titre du L151-6 et L151-7 du CU

Pour les autres OAP se référer à la pièce n°6

Périmètre de protection à préserver au titre du L151-19 du CU

Polygone d'emprise du bâti

Zone non aedificandi

Prescriptions linéaires

Canaux d'arrosage

Servitude de vue 0%

Servitude de vue 10%

Fond de plan cadastral

Bâti dur

Bâti léger

Limite parcellaire

Limite communale

Cours deau

Plan de Prévention des Risques de Mouvements de terrain

Risque modéré

Risque fort

Compléments risques et autres risques naturels :  
se référer aux annexes

COMMUNE DE MENTON

Département des Alpes-Maritimes - 06



REVISION DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME

4d

PLAN DE ZONAGE

Planche Ouest

Echelle : 1 / 3 000e

|                                   |                               |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| Délégation du Conseil Municipal : | 1er décembre 2020             |
| Arrêté le :                       | 4 décembre 2024               |
| Enquête publique :                | Du 7 avril 2025 au 9 mai 2025 |
| Approuvé le :                     | 13 novembre 2025              |
| Modifications :                   | Mises à jour :                |
|                                   |                               |
|                                   |                               |

ES-PACE - 455 Promenade des Anglais - 06 200 NICE -